

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N°80-136 du 23 Mai 1980

chargeant le Camarade DOSSOU François,  
Ministre des Transports et des Communi-  
cations de l'intérim du Camarade AYAYI  
Manassé, Ministre de l'Inspection des  
Entreprises Publiques et Semi-Publiques  
pour compter du 23 Mai 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;  
VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 23 Mai 1980, le Camarade DOSSOU  
François, Ministre des Transports et des Communications assure  
l'intérim du Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques  
et Semi-Publiques pendant l'absence du Camarade AYAYI Manassé.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 23 Mai 1980

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KIREKOU

Ampliations : PR 8 CPC 6 CC/ERP 4 ANR 6 SGG 4 MTC-MIEPSP 6 Autres  
Ministères 20 SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses  
sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 BCP 1 JORPB 1